

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE du 2 novembre 2020

Convocation adressée le 12 octobre par le Directeur/Directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 2 novembre 2020, à 17H, à l'école louis Didier Jouselin.

Secrétaire de séance : Mme

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme caumon	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Broye, Ballon ,Acacio .	Enseignants
ELUS	
Mme Balatin Mr semonsut	Adjointe Adjoint
PARENTS D'ELEVES	
Mme Schwartz, Mmes Lagarde-maillard, Lafarcinade,	Présidente Elus titulaire
LE DDEN	
Mr Rousseau	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mme Geindreau	ATSEM Coordonnatrice service jeunesse

Membres absents

Nom	Qualité
Mme Coton	IEN Enseignante Parents élus

Pour introduction, la Présidente nomme un secrétaire de séance : Mme

Ordre du Jour

1. Présentation du nouveau conseil d'école et de son rôle. Calendrier des prochains conseils.
2. Effectifs et répartition. Prévision septembre prochain.
3. Organisation de l'école selon le plan sanitaire
4. Vote du règlement intérieur
5. Point sur le projet d'école, les évaluations, le stage de réussite
6. Point sur la sécurité (ppms, incendie, zone de proximité, registre de santé et de sécurité
7. bilan financier de la coopérative
8. Projets et calendriers des manifestations
9. Point sur les travaux
10. Questions diverses.

1. Présentation du nouveau conseil d'école et de son rôle. Calendrier des prochains conseils.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre. Le taux de participation en hausse est de 49,17%. (contre 41,69 l'an passé)

Ont été élus titulaires :

Mme Schwartz (présidente), Mmes Lagarde-Maillard, Lafarcinade, Girard, Misbert, Machado, Blais, et Mrs Aubry, Vrain.

Ont été élus suppléants :

Mmes Gaveau, Riley, Venon, Cailleau et Mr THibaudat.

Le conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année scolaire. Il se compose des représentants de la mairie, des parents d'élèves élus, des enseignants de l'école et du RASED, du délégué départemental de l'Education nationale (DDEN). L'Inspecteur de l'éducation nationale est convié à chaque conseil.

Il est présidé par le directeur qui peut inviter toute personne dont la présence lui semble nécessaire.

Le conseil d'école joue un rôle très important dans la vie de l'établissement. Il vote le règlement intérieur. Il adopte le projet d'école. Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil d'école collège.

Enfin, le conseil d'école est l'instance fondamentale pour créer des liens entre parents, équipe enseignante et municipalité pour offrir aux élèves une école bienveillante et exigeante.

Les prochains conseils d'école se dérouleront vendredi 12 mars 2021 et mardi 29 juin 2021.

Pour l'année scolaire prochaine, le conseil d'école consulté ce jour, décide que le vote se fera de nouveau exclusivement par correspondance.

2. Effectifs et répartitions

7 PS/7 MS/ 7GS soit 21 élèves : Mme Réveilliez

6 PS/ 9 MS/ 6GS soit 21 élèves : Mme Broye

8PS /8 MS/5 GS soit 21 élèves : Mme Gaillot

CP 20 Mme Bibard

16 CP/ 5 CE1 soit 21élèves : Mme Peuch Gailledrat et mme Lecuyer

13 CE1/ 9 CE2 soit 22 élèves : Mme Ballon

13 CE2/9 CM1 soit 22 élèves : Mme Bruneau

13 CM1/9 CM2 soit 22 élèves : Mme Acacio et Mme Ardelet

14 CM1/9 CM2 soit 23 élèves : Mme Caumon et Mme Bernard

TOTAL193

Pour l'année 2018, le nombre de naissance enregistré est de 11 auxquelles viennent s'ajouter les nouveaux arrivants de la commune.

3. Organisation selon le plan sanitaire

La rentrée s'est effectuée sous un protocole allégé et avec tous les enfants. On retient deux grands principes :

- La limitation du brassage des enfants et la distanciation quand c'est possible.
- Le maintien strict des gestes barrières.

Ce que nous avons mis en place à l'école :

- Une organisation conjointe avec les temps du périscolaire (matin, midi et soir)
- Une limitation du brassage circonscrit à chaque cycle avec :
 - Un découpage de l'école en 3 zones distinctes (maternelle cycle 1, zone de cycle 2 et zone de cycle 3)
 - Un parcours de circulation à l'intérieur de chaque zone.
 - Des temps de récréation échelonnés et des cours séparés. (possible pour les beaux jours en élémentaire)
 - Dans la mesure du possible des wc séparés.
 - Des services de cantines respectant les cycles et avec une désinfection entre chaque.
 - Un accueil individualisé en classe aux portes extérieures des classes. Le port du masque obligatoire dans le périmètre de l'école.
 - L'aération des locaux avant l'entrée en classe et à chaque récréation, à la sortie.
 - Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées est réalisée deux fois par jour.
 - La limitation de la densité des espaces
- Une formation aux gestes barrière a été mise en place dès la rentrée et est régulièrement réactivée. Les enfants et les adultes se lavent et/ou se désinfectent les mains au moins trois fois par jour.
- Port du masque pour les adultes.

A la rentrée de novembre, un nouveau protocole renforce cette organisation et s'accompagne de nouvelles mesures :

- Les enfants portent le masque dès le CP.
- La limitation du brassage auparavant recherchée est désormais requise. Par anticipation, l'école fonctionnait déjà selon ce principe. Cependant, nous renforçons les mesures en maternelle en la séparant en deux zones (Classe de Flavie et Audrey/ Classe d'Emilie)
- Une désinfection des points contacts est effectuée le midi dans les classes. En maternelle, les objets mis à disposition sont soit désinfectés le soir soit mis à l'écart pendant une période de latence.
- Ce protocole a été envoyé à chaque famille dès réception. Un exemplaire est consultable sur place.

La mairie remercie les enseignants pour le nettoyage des point contacts.

En cas de circulation active du virus, le ministère a élaboré deux hypothèses de continuité pédagogique :

Hypothèse 1 : un protocole sanitaire réduisant la capacité d'accueil pourrait être remis en place : cours en présentiel alternant avec cours en distanciel+ public prioritaires (handicapé, cp et ce1).L'équipe a travaillé sur cette possibilité qui pourrait prendre la forme d'un support numérique avec les leçons et les liens vidéos , ainsi que des entraînements. Les matières fondamentales seraient en priorité étudiées en classe. Pour le moment , nous n'avons pas de de renseignements supplémentaires concernant les modalités possibles .

Hypothèse 2 : en cas de circulation très active du virus et localisée, fermeture de l'école avec uniquement des cours en distanciel.

Une procédure particulière a été élaborée par le Ministère pour réagir sans délai et de manière proportionnée en cas d'apparition de cas confirmés de Covid- 19 parmi les élèves et les personnels (traçage des contacts, politique de test, mesure d'isolement voire de fermeture partielle ou totale d'une école ou d'un établissement si la situation le justifie).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. A ce jour, il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- En cas de symptômes évocateurs¹ *du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.

*Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19.

- Ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires.
- Informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison.
- Avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison. Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

Que se passe-t-il si un élève est identifié comme un contact à risque ?

- La famille informe la directrice.
- L'enfant reste à domicile.
- Éviter les contacts
- Consulter un médecin ou la plateforme covid-19
- Suivre les recommandations de l'ARS

L'enfant revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé à condition qu'il ne présente aucun symptôme. Le test n'est pas obligatoire .

Ces modalités peuvent changer si l'enfant vit sous le même toit que le cas confirmé.

Que se passe-t-il si l'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs ?

- La famille informe la directrice.
- L'enfant reste à domicile.
- Eviter les contacts
- Consulter un médecin ou la plateforme covid-19

Si les symptômes persistent ou ne sont pas banaux, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour à l'école se fera après 7 jours si les symptômes ont disparu.

Que se passe-t'il si l'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs ?

- La directrice fait isoler l'élève dans l'infirmerie avec un masque et en présence d'un adulte masqué.
- La directrice prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et lui rappelle la procédure :
 - L'enfant reste à domicile.
 - Eviter les contacts
 - Consulter un médecin ou la plateforme covid-19

Si les symptômes persistent ou ne sont pas banaux, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour à l'école se fera après 7 jours si les symptômes ont disparu.

4. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur conforme au règlement départemental est présenté, voté et approuvé à l'unanimité par le conseil d'école . Il définit le fonctionnement de l'école, il est le texte de référence. Pour limiter la diffusion papier, il sera mis en ligne sur le site de la mairie et diffusé par internet aux familles. Un exemplaire sera visible dans le bureau de la directrice qui pourra fournir un format papier sur demande. Le règlement intérieur est soumis à la signature des familles.

5. Point sur le projet d'école, les évaluations, les stages de réussite :

Le projet d'école court sur quatre ans (2016/2020) et s'articule autour de deux axes :

- comprendre et s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit, favoriser les projets coopératifs.
- former la personne et le citoyen.

Le projet d'école arrive à échéance cette année. Il va être retravaillé. Nous sommes en attente de directives, la situation sanitaire ayant bousculé le calendrier.

A la rentrée chaque enseignant a pris le temps d'évaluer les acquis des élèves :

- au cycle 1, sur des temps individuels avec un retour personnel aux familles. Grâce au travail conjoint des familles et des enseignants pendant le confinement, les enfants avaient bien progressé. Il n'y a pas de retard général à déplorer. Les compétences sociales sont celles qu'il faut consolider ainsi que la reconnaissance des lettres en GS.
- Les évaluations nationales pour le CP et le CE1 ont eu lieu en septembre. Elles montrent en général une bonne maîtrise des élèves compte-tenu du confinement de l'année dernière. Une restitution personnelle aux familles est en cours.

Les compétences les moins bien réussies sont :

- reconnaître des lettres
- manipuler des syllabes
- comprendre des mots lus. (exercice mal adapté : les mots et leur dessin portaient à confusion)
- résoudre des problèmes
- associer un nombre à une quantité.(exercice mal adapté : échec de nombreux enfants)
- en cycle 3, les fondamentaux ont été révisés et évalués au fur et à mesure. (les familles ont eu régulièrement accès aux tests par l'intermédiaire du cahier du jour)

De manière générale, les enfants ayant eu des difficultés aux évaluations diagnostic de cette rentrée sont ceux déjà repérés en amont. Plusieurs pistes de travail sont utilisées pour y remédier et apporter un soutien :

-Etablir un Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) conduit par l'enseignant dans la classe et en lien avec les familles. Le PPRE vaut pour un temps précis. Au terme duquel un bilan est établi.

- Signalement au RASED (familles informées). Il se compose d'une Psychologue de l'Éducation Nationale (Mme BROUTÉ Marlène) et de trois enseignantes spécialisées :

- Mme Bennery Emmanuelle
- Mme Cailliez Delphine
- Mme Moreau Nadège

Pour contacter les membres du réseau vous pouvez téléphoner ou écrire aux coordonnées suivantes



02 38 58 56 96



RASED École élémentaire M.GENEVOIX

7 rue de l'égalité 45 110 CHÂTEAUNEUF s/ LOIRE

- Activités pédagogiques complémentaires :

Elles viennent en appui du travail de classe. Organisées deux fois par semaine sur une plage d'une demie heure et en petit groupe, elles permettent de retravailler plus en profondeur une notion. Les familles donnent leur accord préalable sur la participation de leur enfant aux APC.

- Stage de réussite :

Ils sont organisés par l'éducation nationale qui décide de leur fréquence et des modalités concernant le niveau de classe prioritaire. Un stage a été organisé en août (CP et CM) et plus récemment aux vacances de Toussaint (multi niveau). Nous l'avons proposé à 23 élèves encadrés par 3 enseignantes. Les familles donnent leur accord sur la participation. Les enfants ont été choisis suite aux évaluations de la période antérieure. L'enseignant de l'élève donne un programme personnalisé des compétences à travailler, un bilan est fait en retour.

6. Point sur la sécurité

-Un exercice incendie a été effectué en période 1. Tout s'est déroulé correctement et l'école a été évacuée en 55 secondes. Un exercice attentat intrusion doit avoir lieu courant novembre.

-A ce jour, le registre de santé et sécurité au travail est vierge.

- La zone de proximité est définie comme telle : le village bourg et son extension à l'intérieur des panneaux indicatifs de Vienne en Val ainsi que la forêt de Montmasse , le poney club et la station d'épuration.

7. Bilan financier de la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire est financée par les dons des parents en début d'année (1395 euros à ce jour), les ventes de photos et les manifestations diverses ainsi que les subventions en provenance de la mairie. Elle sert à financer des projets de classe et d'école (par exemple : classe de découverte, projet pédagogique avec achat de matériel ou de transport, dons pour des actions de solidarité...) A chaque conseil d'école, un bilan des actions engagées vous sera présenté. Mais, la coopérative scolaire véhicule également des valeurs de coopération et d'entraide auxquelles notre école est attachée. L'OCCE met à disposition des enseignants des moyens pour mener à bien les projets (formation, mallettes de livres, de jeux coopératifs, conseils, subventions).

La coopérative est gérée collectivement par les enseignants avec une commission qui lui est dédiée. Des conseils de coopérative ont lieu régulièrement.

En ce début d'année, la coopérative scolaire présentait un solde positif de 15929,35 euros. Du fait du confinement de l'année dernière, peu d'argent avait été dépensé sur l'exercice précédent ce qui explique cette trésorerie inhabituelle à laquelle viendra toutefois se déduire des remboursements antérieurs aux familles non encore encaissés.

Au premier conseil de coopérative, il a donc été décidé :

-d'attribuer un fond de 150 euros pour chaque classe pour les petits projets en élémentaire et 300 euros en maternelle

-d'attribuer un fond de 300 euros pour l'école inclusive.

-un achat de 9 ordinateurs portables afin de constituer une classe mobile pour un montant de 4365 euros.

-compléter la classe mobile avec deux vidéos projecteurs mobiles. (estimation à 1200euros)

-de prendre en charge la licence USEP pour les enfants de cm2 et l'affiliation scolaire pour un montant de 287,50 euros.

-La coopérative scolaire financera le projet ciné mobile pour toutes les classes. (estimation à 1500 euros pour l'ensemble)

8. Projets et calendriers des manifestations

La situation sanitaire et sécuritaire du pays, ne nous permet pas comme à l'ordinaire d'anticiper et de monter des projets.

Pour le moment sont prévus :

- Une animation sur la Loire menée par l'association la maison de la Loire ce lundi et mardi 3 novembre pour les cm1/cm2.

-les séances école et cinéma sont annulées pour une durée indéterminée.

-La piscine devait commencer à partir du 7/12 pour la classe de Maryline Acacio (2 séances par semaine pendant 6 semaines) . Puis la classe de Madame Caumon . Puis les autres classes jusqu'au cp , avec une séance par semaine

La piscine est annulée dans l'attente d'autres consignes.

-Le photographe passera jeudi 5 novembre .

D'une manière générale, nous privilégierons les petits projets à l'intérieur des cycles et sur la zone de proximité. Il ne s'agit pas de ne plus rien faire mais de faire différemment.

9. Point sur les travaux

Tous les travaux demandés pour la période ont été effectués.

Une demande d'un chemin balisé donnant accès aux portes extérieures des classes a été faite .

La commune doit supporter un budget supplémentaire. Par respect pour ses mesures, les chaussons sont mis en place dans les classes, et on demande aux enfants de ne plus faire rouler leur cartable dans la boue.

Devis signé pendant les vacances. L'artisan viendra à partir du 15 décembre.

10 . Questions diverses

Des enseignants :

Un hommage à Mr Samuel Patty, professeur d'histoire assassiné, sera rendu vendredi 6 novembre avec la plantation d'un arbre de la paix. Auparavant, une minute de silence chez les cycles 3 sera observée en classe. La laïcité sera étudiée au travers de séquences d'éducation morale et civique , ainsi que le bien vivre ensemble avec des jeux coopératifs pour les plus petits.

Les temps s'annoncent bousculés et nous devons faire face à des ruptures dans nos équilibres. La directrice s'engage à vous transmettre les informations **officielles dès qu'elles qui lui sont données** (par mail et panneau d'affichage) . Le temps de réactivité laissé est souvent très court pour pouvoir s'organiser , cela vaut pour les familles comme pour les enseignants. Nous devons faire au mieux , dans le calme et la confiance mutuelle, dans l'intérêt des enfants.

Les adresses mail de cycle ont été réactivées : Elles permettront d'échanger **avec l'enseignante** de votre enfant si besoin et en particulier si la classe ou l'école devait être fermée.

L'adresse mail de l'école (**ec-vienne-en-val@ac-orleans-tours.fr**) permet de contacter **la directrice** directement . Merci de ne pas surcharger cette boîte mail qui reçoit par ailleurs toutes les informations institutionnelles.

L'équipe vous remercie et vous souhaite bon courage.

Des parents :

- Est il possible de faire évoluer le cheminement autour de l'ancienne poste ?

Oui, devis déjà fait, projet en cours de réflexion.

- Remerciement à la mairie pour l'installation des barrières à l'entrée et à la sortie de la salle des fêtes.

– Comment s'organisent les services de cantine.

Le Cycle 2 sort par classe , les enfants ne sont plus mélangés et restent par classe à la cantine. Vers 13h 15, le second service cycle 3 vient manger, et sort à 13h50.

– Il semble que les doses par enfants soient identiques. Une dose supplémentaire est-elle prévue pour les enfants qui auraient encore faim ?

Nouveau cuisinier, qui respecte scrupuleusement les grammages donnés par la diététicienne. Un mail a déjà aussi été envoyé au cuisinier. Une discussion est engagée avec la société 7000.

De la mairie :

vote du nouveau règlement intérieur, avec nouveau logiciel « jeunesse » d'inscription pour les enfants.

Instauration d'un permis à point (valable au périscolaire, cantine). Courrier à 6 points. Convocation à la mairie avec les parents et l'enfant si perte de tous les points pour dialoguer et envisager une sanction adaptée (possibilité d'aller jusqu'à l'exclusion).

Continuité pédagogique : Padlet par cycle en cours d'élaboration. Possibilité de récupérer les exercices et les leçons en cas d'absence maladie ou fermeture d'école. Padlet de direction déjà mis en place pour accéder aux informations générales de l'école.

Certains représentants des parents d'élèves souhaiteraient s'investir dans la création d'un site internet ou autre pour centraliser les interrogations des parents . Peut-être plutôt un outil indépendant de l'école qui s'adresse exclusivement aux parents ? L'idée étant de fédérer les parents

Désir de créer une association pour soutenir des projets éventuels pour l'école (matériel, intervenant,...)